

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Lo menistre et lo régent  
**Autor:** Favrat, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184661>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous trouvons dans le *Nouvelliste Vaudois*, de 1803, les curieux détails qui suivent, contenus dans une correspondance de Morat, en date du 10 mai de la même année :

« Il vient de se passer dans le voisinage de notre ville un événement assez extraordinaire et qui aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses.

Depuis quelque temps, les enfants des villages de Courgevaux et Villars en voulaient à ceux de Cressier. Ils ne manquaient pas une occasion de s'insulter. Le principe de cette animosité n'est pas bien connu : les uns l'attribuent à la différence de religion, d'autres peut-être, aux discours qu'ils pouvaient avoir entendu tenir à leurs parents sur les opinions politiques.

Quoi qu'il en soit, les enfants de Cressier ont envoyé à ceux de Courgevaux un cartel pour les engager de se trouver dimanche, 8 de ce mois, en présence, et vider leur querelle les armes à la main. Ceux-ci ont accepté courageusement le défi ; les premiers sont sortis de Cressier à deux heures après midi, au nombre de trente, armés de fusils, de sabres, de hâches et commandés par un de leurs camarades, âgé de 13 ans. Ils ont de suite occupé le grand bois de Boulay, qui est sur une hauteur de la chapelle des os, et s'y sont partagés en différents postes. Ils ont bientôt vu paraître ceux de Courgevaux, pareillement armés, mais au nombre de 50, et marchant en bon ordre ; le plus âgé de part et d'autre n'avait pas plus de 16 ans et le plus grand nombre n'en avait que 10 à 12. Quand les deux partis se sont vus en présence, ils se sont fusillés pendant quelque temps, sans se faire beaucoup de mal. Cressier a voulu faire un changement de position pour cerner Courgevaux ; celui-ci s'en étant aperçu, a chargé vivement à l'arme blanche. Comme il avait la supériorité du nombre, il n'a pas tardé à mettre son ennemi en pleine déroute, malgré les soins que mettait le petit général à assurer sa retraite. Un peloton des vainqueurs, en poursuivant les fuyards, est tombé dans une embuscade et a essuyé quelques coups de feu, dont l'un a tué roide le petit-fils du fermier de l'ex-conseiller Diesbach, de Fribourg, enfant de 16 ans.

Ceux de Cressier ont regagné comme ils ont pu leur village ; un traîneur, qui ne courait pas aussi bien que les autres, ou qui était peut-être blessé a été fait prisonnier : on ne lui a pas fait le moindre mal ; mais quatre fusiliers et un caporal, l'ont conduit militairement à Morat, où il a été relâché sur le-champ. Ceux de Villars avaient reçu le même cartel et devaient se trouver sur le terrain, pour prendre en flanc ceux de Cressier ; mais leurs parents qui en avaient eu avis, leur avaient défendu de sortir. Cette aventure a fait assez de bruit ; on espère qu'elle n'aura pas de suite, et on croit que les autorités, auxquelles on en a rendu compte, remettront à leurs parents le soin de punir ces petits héros d'une manière proportionnée à leur âge. »

#### Le menistre et le régent.

Lai a grand teimps que lè menistre et lè régent ne pouant pas sè chreintre. On ma contâ que, dau teims dai Bernois, dein on velâdzo dè per tzi nos, lai avai 'na préire su senanna, lo dedzau. Lo menistre liaisai on tsapitre, fasai tsantâ on chêmo, et pu veginai 'na préire et tot étaï de.

On dedzau dan, lo menistre et lo régent sè trovirant tot solet à l'église.

— Du que nos sein solet, que dese lo menistre, crayo que nos pouein nos ein allâ.

— Diable l'allâie, que lai fe lo régent ; se vos îra tot solet, à la boun'haura, mâ su quie et vos daité fère la préire, et tot voutron servîço, du que lai a quaucon po vos ôûre.

Lè bon ! que sè peinsa lo menistre. Et l'auvrè sa Biblia et sè met à liaire, aprî avâi de l'au nom de Dieu, eccétra, ainsi soit-i, — lo petit chômo ceint dix-sa (117), que n'a que dou versets, et que l'es-pèdié dein la menuta, et l'eindiquè po tsantâ lo chômo ceint dix-nau (119) que ne finit pas, vos sédè.

Ma fai, fut bin force au régent dè tsantâ, tandis que lo menistre fasai on sonno dein sa chaire. Mâ quand lo régent l'ohie ronclâ et que cheinte que drumessâi dè tot son coradzo, ie botza lo chômo pè lo maitein et décampa.

L'histoire dit que lo menistre a drumâi trâi z'hauré d'orlodzo, mâ lo régent l'a z'u na semonça, câ lo menistre pau bin sè reveindzî, mâ lo régent ne dâi pas lo fère.

L. FAVRAT.

Le style figuré des diverses littératures est encombré d'images fausses, surtout dans le style religieux, parce que beaucoup de choses considérées dans un certain temps comme réelles sont tombées dans le domaine de l'absurde.

En voici un exemple tiré des œuvres de Guillaume Guizot, fils du célèbre autoritaire :

« Quand on lit ce qui reste des poètes comiques contemporains de Périclès, et qu'on songe à Périclès lui-même et à son genre d'éloquence, on croit voir passer, à travers les profondeurs limpides d'un lac Léman, qui ne peut arrêter le fleuve, le courant impétueux et moins chaste d'un Rhône qui ne se mêle pas au lac. » (Ménandre, sa vie et ses œuvres.)

Guillaume Guizot peut aller de pair avec ces grandes dames de Paris auxquelles on faisait croire que les vachers suisses naissent avec la chaise à traire.

L. F.

#### LE BOULET

##### III

Dans cette même matinée où s'étaient rencontrés Didier et Marasquin, le vieux militaire avait voulu jouir encore une fois de la vue d'un ciel pur et respirer l'air embaumé par les chèvre-feuilles jadis plantés de sa main. Il s'était fait transporter à l'entrée de la maisonnette, dans un grand fau-